

## Déclaration préalable

### **Demande de plafonnement de la taxe foncière de l'habitation principale en fonction des revenus - Cerfa 14770\*05**

Formulaire - Cerfa n°14770\*05 - N°2041-DPTF-SD

Mis à jour le 18 octobre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'une réduction de la fraction de votre taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) supérieure à 50 % de vos revenus.

Le formulaire permet de calculer et de demander cette réduction de TFPB.

Il contient une notice explicative.

- [https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2041-dptf-sd/2016/2041-dptf-sd\\_1518.pdf](https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2041-dptf-sd/2016/2041-dptf-sd_1518.pdf) - Ministère chargé des finances



**Mairie  
de Nargis**

1, rue de la Mairie  
45210 Nargis

02 38 26 03 04 [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr)